



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 7 septembre 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise du la COVID-19, le 2 septembre 2021 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, président, Carl-De Montigny, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier et Michel Bazinet, membre.

Étaient également présents : mesdames Carine Gohier, mairesse suppléante et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Étaient absents : madame Anne-Guyline Legault, membre, monsieur Denis Chalifoux, membre et monsieur Daniel Charette, membre substitut

Ouverture de la séance

2021-09-80

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout du point suivant :

- **Entente de services professionnels – Évaluation Serge Lavoie inc.**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

ADOPTÉE

2021-09-81

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-09-82

Approbation du rapport annuel 2020

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le rapport annuel 2020 de la RIDM.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-83

Gestionnaire de formation – Entente avec l'École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT QUE

l'article 56 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4) prévoit notamment que l'École peut confier à des établissements d'enseignement, aux services de sécurité incendie ou aux autres organismes offrant de la formation en sécurité incendie le mandat de donner ses cours de formation et ses programmes d'étude ;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM est une entité regroupée et désire être gestionnaire de formation permettant de couvrir les besoins de formation de ses pompiers ainsi que toutes autres personnes intéressées à ses cours et à ses programmes de formation ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, Sébastien Lajoie, à signer l'entente à intervenir avec l'École nationale des pompiers du Québec, concernant le mandat à la RIDM pour donner de la formation conformément à ses programmes, et tout document nécessaire aux fins de cette résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-84

Signature d'un bail – L'Envolée ressource alternative en santé mentale

CONSIDÉRANT QUE

l'itinérance est un phénomène qui est en croissance sur le territoire de la MRC des Laurentides et particulièrement à Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

L'Envolée ressource alternative en santé mentale (L'Envolée) a reçu une subvention du CISSS des Laurentides pour offrir un service de halte-chaleur aux personnes itinérantes ;

CONSIDÉRANT QUE

L'Envolée cherche un bâtiment afin d'y implanter la halte-chaleur ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie reconnaît l'itinérance comme un enjeu de santé publique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie possède un bâtiment inoccupé et qu'elle est disposée à le louer pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie et l'Envolée jugent opportun de confirmer les modalités à l'intérieur d'un bail;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail entre la Régie incendie des Monts et L'Envolée ressource alternative en santé mentale lequel prévoit la location du bâtiment situé au 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-85

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 26 août 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-86

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 26 août 2021, au montant de 83 809.85\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-87

Évaluation environnementale de site – Phase 1 – Lot 2991203, route 117 Val-David

CONSIDÉRANT QUE

la Régie souhaite faire l'acquisition du lot 2991203 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

l'évaluation environnementale phase 1 de site vise à déterminer si le terrain est susceptible d'avoir été affecté par des contaminants ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une offre de service de la firme DEC Enviro pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase 1 :

Numéro de lot	Montant Évaluation environnementale de site – Phase I	Montant Demande dossier assurance incendie	Montant Recherche et obtention photographie aérienne
2991203	1 600 \$	50\$	80\$

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une évaluation environnementale de site phase 1 sur le lot 2991203 du cadastre du Québec pour un montant n'excédant pas 1 730\$, plus taxes applicables;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-88

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation - Audits des états financiers 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation pour audits des états financiers 2021-2022-2023 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-89

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210902 – Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210902 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'habits de combat.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2021-09-90

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Démission – Marie-Jeanne Huberdeau

CONSIDÉRANT QUE

madame Marie-Jeanne Huberdeau a remis sa démission à titre de pompière pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission madame Marie-Jeanne Huberdeau, effective le 3 août 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-91

Démission – Julien Rainville

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Julien Rainville a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission monsieur Julien Rainville, effective le 31 août 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-92

Démission – Abby Pelletier

CONSIDÉRANT QUE

madame Abby Pelletier a remis sa démission à titre de pompière pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission madame Abby Pelletier, effective le 2 août 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-93

Adoption du règlement d'emprunt numéro 108 pour décréter un emprunt et une dépense de 745 000\$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 468.37 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire faire l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 108 pour décréter un emprunt et une dépense de 745 000\$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-94

Entente de services professionnels – Évaluation Serge Lavoie inc.

CONSIDÉRANT QUE

à des fins d'acquisition, la Régie désire faire évaluer le lot 2 991 203, du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une offre de services de la part de la firme Évaluations Serge Lavoie inc. ;

<i>Honoraires / Professional fees</i>	<i>Frais supplémentaires / Additional fees</i>
2 000,00 \$ 100,00 (TPS) + 199,50 (TVQ) = 2 199,50 \$	28.74 \$ (tx incluses) par photocopie
Tout élément nouveau qui s'ajoutera en cours de dossier modifiera les délais et honoraires selon une entente entre les parties.	57.49 \$ (tx incluses) par original supplémentaire
	11.50 \$ (tx incluses) par livraison postale

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer l'entente de services de la firme Évaluations Serge Lavoie inc. ainsi que tout autre document nécessaire.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h30.


Richard Forget, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier